

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021**  
**En visioconférence**

**Présidence : M. Didier Prod'hom**

La séance est ouverte à 19h02 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Mme Katia De Conti Kalonji

Le Président ouvre la séance, qui se déroule en visioconférence. Il salue les membres du Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration présents et le public qui suit les débats à distance.

Le Président annonce qu'il s'agit d'un test en grandeur nature effectué sur cette séance au vu de son ordre du jour qui se prête plutôt bien à cet exercice. Il rappelle les éléments suivants pour le bon déroulement de la séance à distance :

1. Seules les connexions par le compte officiel de la Ville de Carouge sont admises
2. Les participants sont priés de couper leur micro sauf lorsque la parole leur est donnée
3. Pour demander la parole, les participants sont priés d'activer la MAIN de TEAMS
4. Les questions orales peuvent être annoncées par la CONVERSATION de TEAMS en indiquant simplement QO et le titre de la question, ceci jusqu'à la clôture du point 5 de l'ordre du jour
5. Enfin, tous les votes doivent obligatoirement se dérouler par appel nominal. Les membres du Conseil municipal sont priés de penser à activer leur micro à l'appel de leur nom et de le couper après avoir voté.

Avant de débiter formellement la séance, le Président demande une minute de silence, en la mémoire de M. René Guldemann qui fut Conseiller municipal du 4 juin 2007 au 31 décembre 2011 et dont le Conseil municipal salue la mémoire.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site Internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **025-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 3'715'000.— pour la rénovation et mise en conformité du parking de l'Octroi sis place de l'Octroi parcelle N°2680 à Carouge
5. Délibération administrative **026-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 986'000.— pour la rénovation et mise en conformité du parking du centre communal sis rue Joseph-Girard Parcelle N°3009 à Carouge
6. Délibération administrative **027-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative au nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens pour l'année 2021
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
8. Postulats
9. Résolutions
10. Pétitions
11. Questions

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 est approuvé par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

### **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de Mme Lammar :**

#### Mérite Carougeois

Comme vous le savez certainement, chaque année, la Ville de Carouge décerne le Mérite Carougeois à une ou plusieurs personnes ayant pris une part au renom de notre cité, que ce soit par une activité au sein de la vie associative, un déploiement artistique, ou une performance sportive.

Depuis quelques années la remise du Mérite s'effectue lors de l'apéritif communal du début d'année. Pour les raisons sanitaires que vous connaissez, l'apéritif communal n'a pas pu avoir lieu. Ce n'est toutefois pas une raison pour ne pas décerner de Mérite carougeois qui sera remis formellement cette année en comité retreint quand la situation nous permettra d'organiser une petite cérémonie officielle.

J'ai donc ce soir le plaisir de vous annoncer officiellement le choix concernant la remise du Mérite Carougeois 2020.

Le Mérite Carougeois a été décerné conjointement à l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV) et à son fondateur Roland Le Blévennec.

Par cette distinction, la Ville de Carouge a souhaité, particulièrement dans le contexte actuel, mettre en lumière une institution du milieu culturel, durement touché, et une personnalité, qui depuis des décennies fait rayonner Carouge bien au-delà de ses frontières.

Véritable institution carougeoise, haut lieu de la scène musicale genevoise, et rendez-vous incontournable des stars comme des artistes émergents, l'ASMV, l'association qui, entre autres, programme les concerts au Chat Noir, défend depuis 27 ans la création musicale. Que l'on soit carougeois ou d'ailleurs, mélomane averti ou amateur de bonne musique, l'ASMV nous fait découvrir depuis des années des univers musicaux riches et variés et nous permet de partager ces moments magiques de rencontre, de convivialité et de joie de vivre dont on a tant besoin. Dans les sous-sols du Chat Noir, l'ASMV façonne depuis 27 ans la culture de notre cité sarde et contribue grandement au tissage du lien social nécessaire au bien-être de ses habitants.

Mais l'ASMV rayonne bien au-delà des frontières de notre commune. On vient parfois de très loin pour s'encanailler au cœur de Carouge et pour s'enrichir de cette culture tant appréciée. On cultive et on pérennise ainsi ces valeurs essentielles que sont la liberté, le vivre-ensemble et la tolérance.

Autant de biens aussi précieux qui se doivent d'être préservés et protégés en tout temps et en toute circonstance, si l'on veut ensuite que les générations futures se les approprient et les fassent vivre le plus longtemps possible.

L'ASMV, ce sont les concerts au Chat Noir, bien sûr, mais aussi le festival Voix de Fête, un des plus importants festivals de musiques actuelles francophones de Suisse. Depuis plus de vingt ans, la manifestation est une vitrine pour les musiciens et musiciennes de Suisse romande et un point de rencontre des artistes émergeant de France, de Belgique et du Canada.

Enfin l'ASMV, c'est aussi des personnes dynamiques, enthousiastes et motivées, de Roland Le Blévenec à Priscille Alber et Guillaume Noyé, qui s'adaptent à la situation, cherchant à faire vivre la culture malgré la situation de pandémie que nous traversons. Si la crise sanitaire a eu raison de l'édition 2020 de Voix de Fête, celle de 2021, du 16 au 23 mars, est annoncée avec une formule inédite et COVID-compatible. Et l'association se projette dans l'avenir avec des projets culturels COVID-compatibles comme des résidences d'artistes et la réalisation de clips.

Que de chemin parcouru depuis les débuts où les fondateurs Roland Le Blévenec et feu Alain Gilliand ont fait preuve d'imagination et de talent !

Fondant le Chat Noir en 1985, ils s'étaient donné comme mission de programmer des concerts tous les soirs. Bistrot, jazz à gogo, humeur joyeuse et festive, la recette prend vite. C'est à l'occasion des dix ans du Chat Noir que l'ASMV voit le jour. Des pointures poussent leurs notes bleues dans ce sous-sol de souris, quitte à doubler les concerts. Si tout débute par le jazz, la nouvelle scène francophone a vite trouvé sa place, et l'ASMV accueille des stars comme Bénabar, Louise Attaque ou la rue Ketanou.

Fondateur du Chat Noir, de l'ASMV, Roland le Blévenec est aussi à l'origine, toujours avec l'ASMV, de JazzContreBand, plus grand évènement culturel transfrontalier, créé en 1996 et qui réunit aujourd'hui près de 29 structures autour du Léman.

Par ce mérite, la Ville de Carouge tient à saluer le travail effectué par l'ASMV et Roland Le Blévenec et souhaite confirmer son soutien à la culture.

### Theatron

L'initiative du projet Theatron est venue du Théâtre Am Stram Gram afin de porter le théâtre et la poésie auprès des enfants, cela au cœur des villes et des communes.

Il s'agit d'une installation qui peut se déplacer d'école en école, ludique et interactive, sorte de minithéâtre conçu pour nourrir la curiosité des enfants et pour offrir un outil aux enseignants désireux de se lancer, avec leurs élèves, à la découverte de l'univers théâtral. Conçu par le scénographe genevois Khaled Khouri, le Theatron repose sur deux colonnes, reliées par un rideau, se déplie pour révéler un espace scénique, prêt à jouer, et comprend une sorte de bibliothèque théâtrale.

Dès fin février, l'école du Val-d'Arve sera la première école carougeoise à accueillir un Theatron. Nous souhaitons beaucoup de plaisir aux élèves du Val-d'Arve ainsi qu'à leurs enseignants, avec ce bel outil.

### **Communications de Mme Hiltpold :**

#### Aide pour les inscriptions au vaccin COVID

Comme vous le savez, dans le cadre du processus de vaccination COVID, la Confédération ainsi que les différents cantons ont invité, surtout les personnes à risque, à s'inscrire pour un rendez-vous de vaccination.

A Genève, toutes les personnes âgées de 75 ans ou plus sont actuellement prioritaires pour s'inscrire en ligne sur la plate-forme prévue à cet effet. L'inscription en elle-même comporte un questionnaire de santé. La particularité néanmoins pour cette inscription, particularité qui répond au problème parfois de difficulté d'accès des personnes âgées à internet, est la possibilité pour un tiers d'inscrire la personne concernée.

Dès lors, depuis le mois de janvier, et comme je vous en avais informé lors de la dernière séance, le service des affaires sociales (SAS) a décidé de consacrer du temps à la réception de ces personnes vulnérables afin de les aider dans leurs démarches d'inscription. Pour ce faire, le personnel d'accueil s'est mis à disposition pour recevoir des éventuelles demandes. La communication a été faite aux usagers et usagères via le site mais aussi par un affichage à la mairie et au SAS.

Le personnel d'accueil a reçu des demandes aussi bien par téléphone que directement au guichet à la Débridée. Elles ont accompagné les personnes dans le processus d'inscription, jusqu'à la confirmation d'inscription par SMS.

Depuis le mois de janvier, ce sont 29 Carougeoises et Carougeois qui ont pu être aidés grâce à cette démarche.

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Vaccination COVID – parking à la clinique de la rue Cardinal-Mermillod

Suite à la pandémie du COVID-19 en cours, le Conseil d'État, par le biais d'ORCA Genève (Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle), a décidé, par l'arrêté 1572-2020, de la mise en place de mesures de soutien pour lutter contre le virus. L'une des mesures décidées concerne la mise en place de six centres de vaccination sur le territoire cantonal, dont un est sis sur le territoire carougeois : la Clinique de Carouge. Afin de garantir un accès facilité aux personnes venant se faire vacciner, le Canton, via l'Office cantonal des transports et la police cantonale, a réquisitionné des places à proximité de ces centres, d'autant plus que les personnes prioritaires pour cette première phase de la campagne sont les plus vulnérables puisqu'il s'agit de personnes âgées de plus de 75 ans et qu'au vu de leur âge, elles sont potentiellement à mobilité réduite.

De fait, à Carouge, l'arrêté 2021-00032 a été promulgué par le Conseil d'État pour une durée d'une année sur les places de l'avenue Cardinal-Mermillod pour permettre, je cite, « la dépose-minute pour des patients amenés par des patients ou des tiers » et « le stationnement des usagers au centre est

limité à une heure au maximum ». A noter que des agents de la protection civile sont présents durant les heures d'ouverture du centre pour contrôler et vérifier que les utilisateurs des places de stationnement dédiées sont munis de justificatifs de rendez-vous pour se faire vacciner à la clinique.

Des indications ont également été mises en place pour guider les véhicules vers les parkings commerciaux ainsi que des itinéraires pour rejoindre les transports publics.

Le service de l'urbanisme de la Ville de Carouge (SURB) a reçu une information en date du 15 février 2021 qui concernait l'arrêté de circulation. Il s'agissait de la première information que la Commune recevait de la part du Canton qui lui indiquait la signalisation et la suppression des places de stationnement qui ont été mises en place dès le lendemain.

### Bons carougeois solidaires

Je me réjouis de vous annoncer que, depuis aujourd'hui, la Ville de Carouge lance les bons d'achats subventionnés. Il est en effet mis à disposition – comme le Conseil municipal l'avait décidé – des habitantes et habitants des bons solidaires carougeois à utiliser auprès de nombreux commerces et associations partenaires. Ces bons sont téléchargeables en ligne. Pour les personnes qui auraient des difficultés à utiliser le formulaire en ligne, ils peuvent être achetés au guichet de la mairie, Carouge à votre service.

Pour rappel, un montant global de CHF 400'000.- est prévu par la Ville de Carouge pour cette opération exceptionnelle de soutien aux commerces de proximité, y compris les restaurants et les associations culturelles et sportives.

Les bons solidaires carougeois présentent un double intérêt pour les habitants et les habitantes de la commune. Un premier montant de CHF 20.- est offert aux personnes qui en font la demande, dans la limite des montants disponibles bien entendu. En outre, pour tout achat de bon supplémentaire, un bonus de 20% du montant du bon est offert, pour un maximum de CHF 200.- par personne. Autrement dit, un premier bon acheté à CHF 100.- aura une valeur de CHF 140.-.

Ces bons sont valables jusqu'au 31 décembre 2021 et peuvent être utilisés auprès des associations et établissements participants, soit à ce jour déjà 72 partenaires offrant un large éventail de possibilités, à l'image de la cité sarde : restauration, épicerie fines, salons de coiffure, cabinets de soin, galeries d'art, équipement sportif, libraires, magasins d'optique, bijouteries, hôtellerie, théâtres, agences de voyage, clubs sportifs.

Comme convenu lors de la discussion de la motion au Conseil municipal, cette offre est réservée aux habitantes et habitants majeurs de la Ville de Carouge pour un maximum de CHF 200.- par personne et dans la limite du budget prévu par la Commune. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site <https://shop.carouge.ch>.

### Visite de l'exposition Pictet

En janvier, le Conseil municipal avait été convié à une visite de l'exposition du concours d'architecture des aménagements extérieurs du projet de la banque Pictet qui fait partie du plan localisé de quartier Etoile 1 îlot B et qui malheureusement n'a pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires. Une nouvelle visite est prévue le mercredi 17 mars dès 16h30 pour les membres du Conseil municipal afin de leur permettre de prendre connaissance de ce projet d'ampleur qui constitue le premier jalon du quartier de l'Etoile sur Carouge

Vous serez accueillis par Pictet à cette occasion, en présence du Conseil administratif également. Le format sera précisé et adapté afin de permettre à toutes et à tous de participer. Les modalités seront définies en fonction du nombre de participants qui se seront inscrits et des conditions sanitaires. Il est

prévu une visite de l'exposition par petits groupes, une présentation et une séance de questions-réponses.

Le Conseil administratif espère que vous pourrez être nombreuses et nombreux à participer à cette visite qui vous informera sur le développement d'un secteur important pour notre commune. Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir réserver cette date, soit le 17 mars à partir de 16h30. Nous reviendrons vers vous rapidement par le biais d'une invitation sur CMnet à laquelle il vous suffira de répondre par courriel pour vous inscrire, et cela jusqu'au 10 mars pour des raisons évidentes d'organisation.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Courrier relatif à la Chapelle rue du Centenaire

Le Président signale que le bureau a reçu le 27 janvier 2021 un courrier relatif à la Chapelle du Centenaire de Mme et M. Mégevand Morisod. Il a été décidé de mentionner le courrier en séance du Conseil municipal et de le mettre à disposition sur CMnet.

M. Calame relève que cette lettre traite d'un sujet d'actualité et d'un sujet important pour l'avenir du paysage bâti de la commune. En accord avec plusieurs membres du Conseil municipal, il souhaite que la lettre du Collectif de défense de la chapelle du Centenaire soit lue ce soir au Conseil municipal et portée au procès-verbal de la séance.

Le Président met aux voix cette proposition.

**La proposition de donner lecture du courrier est acceptée par 16 oui, 15 non et 0 abstention (le vote est tranché par le Président).**

Le Président prie le secrétaire d'en donner lecture.

*Isabelle Mégevand Morisod, Jean Morisod  
5 rue du Centenaire  
1227 Carouge*

*Carouge, le 22 janvier 2021*

*Conseil administratif et Conseil municipal  
Mairie de Carouge  
Place du Marché 14  
1227 Carouge*

*A l'attention de Mme Stéphanie Lammar, Mme Anne Hiltpold, Mme Sonja Molinari  
A tous les Conseillers municipaux de la Ville de Carouge par son président, M. Didier Prod'hom*

*Concerne : Démolition de la chapelle de la rue du Centenaire*

*Mesdames et Messieurs les représentants des citoyens carougeois,*

*Par ce courrier, nous appelons à votre bon sens et à votre désir de sauvegarder les bâtiments anciens de Carouge qui en font son cachet si particulier et apprécié de toute la communauté carougeoise, genevoise et environs.*

*Aucun élu ne devrait être en droit d'autoriser la démolition d'un quelconque élément de ce patrimoine sans que les citoyens ne soient consultés et d'autant plus si, pour cela, on doit abattre des arbres et laisser pousser à la place un énorme et inélégant blockhaus. C'est pourtant ce qui risque d'arriver avec le projet de construire un immeuble de huit étages à la place de la charmante église du 8, rue du Centenaire. Non seulement l'immeuble dépassera en hauteur tous ceux alentours, privant les habitations voisines de lumière, mais de plus des arbres déjà si rares dans ce secteur seront abattus. Ce qui était une église deviendra un immeuble de rapport d'une trentaine d'appartements. Vous avouerez qu'on est dès lors bien loin d'un lieu de culte. Pire encore, ne sont prévus aucun garage ni aucune place de parking, ce qui en principe doit se faire pour tout nouvel immeuble d'habitation.*

*De plus, les demandes faites à l'office des autorisations de construire du département du territoire se modifient au gré des mandataires. En effet, la demande définitive (DD) ne correspond plus à la demande provisoire (DP), à savoir que :*

- *Le bâtiment tel que décrit dans la DD compte huit étages à partir du rez-de-chaussée, c'est-à-dire deux de plus que dans la DP ;*
- *Le bâtiment fait maintenant 28 mètres de haut et dépasse de 7 mètres l'immeuble voisin, rue Jacques-Grosselin, au nord, alors que dans la DP il ne le dépassait pas.*
- *Contrairement à la situation dans la DP, le bâtiment arrive en limite de propriété côté sud, rue du Centenaire, et n'est plus aligné sur les constructions existantes de cette rue.*
- *Le nombre d'appartements a augmenté de 22 à 32.*
- *La capacité de la salle de culte passe de 300 à 360 personnes, représentant une augmentation de la pression sur la mobilité puisque l'immeuble n'a pas de parking prévu.*
- *Dans la DP, tous les arbres étaient abattus, sauf un, alors que dans la DD, ils sont tous rasés.*
- *De plus, le bâtiment vient maintenant en limite de propriété à l'est et, par conséquent, les branches ainsi que les racines des arbres de la parcelle voisine, rue du Centenaire 6, seront abattus.*

*Pire encore, lors de travaux de mise en séparatif des EP et des eaux usées de la rue du Centenaire en 2013, qui concernaient notre bâtiment, il y avait eu de gros problèmes en raison d'un terrain très meuble et d'une mauvaise tenue des terres qui avaient exigé un blindage particulier. Un immeuble de cet acabit, avec deux étages en sous-sol, risque donc de mettre en danger toutes les constructions alentours. Une étude géologique sérieuse devrait donc être envisagée avant sa construction.*

*Enfin, pour avoir consulté un plan localisé de quartier au pavillon Sicli, nous nous souvenons qu'il était prévu à la place du M-Parc de faire un parc avec des arbres et des promenades, avec la Drize renaturée qui retrouvait l'air libre en surface, avec des rues piétonnes dans tout le quartier. La petite église avait donc toute sa place dans ce paysage bucolique.*

*Pour toutes ces raisons, nous demandons aux autorités carougeoises ainsi qu'à tous les décideurs concernant ce projet d'étudier le plus consciencieusement possible tous les arguments propices à mettre un terme à ce projet.*

*Dans l'espoir que vous entendrez les revendications du Collectif Chapelle du Centenaire, nous vous prions de mieux analyser cet épineux dossier et de prendre position dans l'intérêt des Carougeois que vous représentez.*

*Avec nos respectueuses salutations,*

*Isabelle Mégevand, Georges Morisod*

*Copie : Département du territoire, Office des autorisations de construire, rue David-Dufour 5, 1205 Genève ; Collectif de défense de la chapelle du Centenaire*

## PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### 4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 025-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 3'715'000.— POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING DE L'OCTROI SIS PLACE DE L'OCTROI PARCELLE N° 2680 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération et la suivante (délibération 026-2021) visent à rénover et mettre en conformité les bâtiments de la commune, en l'occurrence le parking de l'Octroi et celui du centre communal. Il est du devoir d'une commune que d'entretenir ses installations, ce qui est fait par l'entretien courant mais qui implique de temps à autre des travaux plus conséquents de rénovation et de mise en conformité, en fonction de l'âge, de l'usure des bâtiments et de l'évolution des normes.

La délibération 025-2021 concerne donc le parking de l'Octroi. Ce dernier a été construit en 1986 déjà et, si les travaux d'entretien courant ont été régulièrement effectués, les derniers travaux de rénovation et de mise en conformité sur cet ouvrage datent de 2004. La fondation des parkings, qui a mandat de gérer les parkings communaux carougeois, a préconisé depuis déjà plusieurs années ces travaux. La ville de Carouge a néanmoins tenté de maintenir le parking en fonction, avec des travaux d'entretien courant, le plus longtemps possible mais aujourd'hui force est de constater qu'il faut entamer ces travaux plus conséquents.

Il s'agit de l'assainissement des dalles béton, des travaux et des mises en conformité des sprinklers, extincteurs et centrale feu, des travaux sur la ventilation et les éclairages, sur les bornes électriques, les ascenseurs, péages et comptages, ainsi que sur les serrureries, peinture, marquage et signalétique. Comme le Conseil municipal peut le constater, il s'agit de gros travaux.

La commune a profité de ce projet de rénovation pour intégrer la demande des utilisateurs d'augmenter l'offre d'équipement de places deux roues motorisés dans les parkings publics, ainsi que la volonté du Conseil administratif et celle du Conseil municipal, suite à la motion votée le mois dernier, d'équiper les parkings communaux carougeois de bornes de recharge de voitures électriques. Ainsi, cette délibération prévoit la création de douze bornes électriques. L'installation prévue laisse une possibilité d'adaptation en fonction des prestataires avec lesquels la commune collaborera, à savoir Green Motion, avec qui travaille la fondation des parkings et qui a déjà équipé le parking du Val d'Arve de bornes électriques, ou les SIG qui ont présenté au Conseil municipal un projet dans ce sens en commission. Cette installation prévoit également l'équipement de câblage et alimentation permettant d'augmenter ultérieurement et graduellement la capacité de l'offre de recharge en fonction de la demande et de l'évolution des technologies.

A noter enfin que la réalisation des travaux peut être planifiée en assurant l'exploitation partielle du parking durant la durée des travaux.

Mme Lammar en a terminé avec la présentation de cette délibération. Il va de soi que les éléments techniques pourront être exposés de manière encore plus détaillée en commission. Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de construction de CHF 3'715'000.- pour la rénovation et la mise en conformité du parking de l'Octroi, dont CHF 175'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Fraomene souhaite que le sujet des toilettes publiques soit également abordé lors de la commission. Cela fait maintenant plusieurs années que ces toilettes sont fermées. Pour les personnes qui viennent se parquer à Carouge et qui ont besoin d'aller aux toilettes ou de changer leur enfant, la situation est problématique, particulièrement en cette période de COVID où les restaurants sont fermés. On trouve en effet notamment des excréments dans les cages d'escalier ou



les ascenseurs, ce qui est fort désagréable. Sauf erreurs, ces toilettes sont fermées depuis 2006. M. Fraomene souhaiterait que la possibilité de les rouvrir soit examinée.

M. Baertschi recommande de donner un complément d'information en commission sur l'utilisation du parking pendant la période des travaux. L'assainissement des dalles, qui représente un poste important, à plus de CHF 1,5 million, suppose en effet une utilisation restreinte du parking. Peut-être la fondation des parkings pourrait-elle être auditionnée à ce sujet.

En lisant les considérants de la délibération, M. Calame a constaté que les travaux sont proposés suite à une analyse réalisée par la fondation des parkings, qui a jugé nécessaire de procéder à ces rénovations pour des obligations légales mais aussi pour « assurer l'attractivité commerciale des installations ». Il serait intéressant que la fondation des parkings soit auditionnée pour qu'elle puisse décrire à la commission sa politique de rénovation lorsqu'elle conseille ses clients, notamment la commune de Carouge.

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 026-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 986'000.— POUR LA RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DU PARKING DU CENTRE COMMUNAL SIS RUE JOSEPH-GIRARD PARCELLE N° 3009 À CAROUGE**

Mme Lammar sera brève puisque cette délibération est presque identique à la précédente. Ce qu'elle a expliqué à propos de la délibération 025-2021 est donc valable ici aussi, si ce n'est que la présente délibération concerne le parking du centre communal. Les travaux seront les mêmes que ceux exposés plus tôt, excepté le renforcement des dalles qui a déjà été effectué lors des travaux du théâtre de Carouge. La pose de bornes de recharge pour véhicules électriques est également prévue. Le montant de la délibération s'élève à CHF 986'000.-, dont CHF 50'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal. Si le Conseil municipal décide de renvoyer cet objet en commission, les deux projets pourront être traités lors d'une même séance.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame fait les mêmes recommandations concernant l'audition de la fondation des parkings. Il souhaiterait en outre que des explications sur les 40 box soient données en commission.

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 027-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÈMENT A L'IMPÔT SUR LES CHIENS POUR L'ANNÉE 2021**

Mme Molinari rappelle en préambule que, lors du vote du budget 2020, par principe de prudence, la perception de l'impôt sur les chiens n'avait pas été ajoutée aux recettes et la délibération y relative à n'avait pas été soumise au Conseil municipal, dans l'attente du résultat des votations sur le maintien ou non de cet impôt. Cela a été fait au mois de février 2020, le maintien de cet impôt ayant été accepté en votation cantonale. Au budget 2021 dont le Conseil municipal a discuté au mois de novembre, l'impôt sur les chiens avait bien été ajouté, pour un montant équivalant aux années précédentes, soit une recette de CHF 48'000.-. Toutefois, le Conseil administratif avait oublié de soumettre formellement la délibération au Conseil municipal. Un vote formel étant nécessaire, il soumet donc ce soir une proposition de délibération. Pour le budget 2022, la délibération sera présentée en même temps que les autres délibérations qui doivent être votées à l'occasion du budget.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **7. MOTIONS**

Il n'y en a pas.

### **8. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

### **9. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

### **10. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

### **11. QUESTIONS**

#### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 002-2020 de Mme Leuzinger concernant le recouvrement phono-absorbant de la route du Val d'Arve

Pour rappel, la question était la suivante :

*La route cantonale du Val d'Arve est une route à fort trafic qui fait office de moyenne ceinture de l'agglomération.*

*Nombre d'habitants du secteur de Carouge-Est subissent quotidiennement les nuisances sonores dues à une circulation intense, ceci jour et nuit.*

*Selon les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) il existe des valeurs limites d'émission et des mesures d'assainissement sont prévues selon cinq degrés de sensibilité.*

*Le Conseil Administratif peut-il m'indiquer si la pose d'un revêtement phono-absorbant est prévue pour cette route ?*

*Si c'est le cas, à quelle échéance des travaux sont-ils envisagés ?*

*Si ce n'est pas le cas, une analyse de la situation par le canton peut-elle être demandée par la Commune ?*

La réponse est la suivante :

Chère Madame,

En préambule, nous vous prions d'excuser le retard avec lequel nous apportons réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020, traitant des problèmes liés à l'assainissement du bruit routier. Vous trouverez ci-après nos éléments de réponse à vos interrogations.

En 2006, dans le cadre du projet d'assainissement du bruit (PAB) mené par le Canton sur cette voirie, les bâtiments présents sur le secteur ne faisaient pas l'objet de dépassement des valeurs limites d'immissions (VLI) et par conséquent ne nécessitaient pas d'entreprendre des mesures d'assainissement.

Suite aux diverses plaintes formulées par des habitants du quartier et à la demande de la Commune, le Canton a consulté le service de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants (SABRA) afin de vérifier si une évolution des nuisances sonores était intervenue dans le secteur qui nécessiterait de réaliser des mesures d'assainissement complémentaires à celles identifiées dans le PAB susmentionné. A ce jour, l'analyse de l'évolution des nuisances est encore en cours.

De plus, en 2019, le Canton a entrepris la pose d'un revêtement phono-absorbant entre le carrefour à feux et le tunnel de Carouge anticipant ainsi sur les futures conclusions du SABRA.

En 2017, la Commune a commandé une étude pour vérifier la faisabilité technique d'un ouvrage de couverture sur la route du Val d'Arve.

4 types d'ouvrages avaient été analysés :

A : Tunnel : + de 100 mètres

B : Tranchée couverte : entre 100 et 50 mètres,

C : Pont : – de 50 mètres

D : Couverture de longueur indéterminée avec ouverture latérale coté Moraine.

Ces 4 hypothèses peuvent se combiner avec la construction superposée d'un bâtiment d'équipement public, lequel implique en soi des contraintes techniques, légales et de risques différenciés.

Pour l'office cantonal du génie civil - ouvrages d'art, l'Etat pourrait autoriser la construction d'un ouvrage sur la route cantonale, cependant celui-ci serait entièrement à la charge de la Commune (construction et entretien) car elle ne répond pas à des besoins cantonaux mais communaux. A titre indicatif la variante du tunnel a été estimée à environ 35'000'000 CHF.

Le SABRA avait aussi confirmé que toutes les hypothèses de couverture contribueraient à diminuer le bruit des alentours. Cependant si le différentiel était remarquable pour la variante tunnel, elle serait presque négligeable avec l'option du pont. Resterait à analyser plus en détail l'option D (ouverture latérale), qui pourrait avoir des effets en fonction de la solution et de la taille de l'ouverture.

Du point de vue urbanistique, la couverture de la route du Val d'Arve permettrait de reconnecter Carouge-Est à la Moraine et au secteur de Pinchat. Cela permettrait également de renforcer des liaisons en mobilités douces et de favoriser des corridors pour la biodiversité entre la Moraine, Carouge-Est et l'Arve.

Enfin, la ville de Carouge va poursuivre sa collaboration avec le SABRA, afin que la mise à jour des données soit faite et que la ou les mesures complémentaires soient prises rapidement en fonction des nouveaux résultats.

De plus la commune a encore récemment relevé, auprès du Conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures, le problème du haut niveau de nuisance sonore sur l'axe de la moyenne ceinture, en demandant à ce que des mesures soient prises pour diminuer ces nuisances.

Espérant avoir répondu à votre attente et demeurant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite 004-2020 de Mme Kola relative à la motion 030-2019 « Pour une réduction du bruit routier à Carouge »

Pour rappel, la question était la suivante :

*En septembre 2019 une motion pour une réduction du bruit routier a été déposée qui a d'autant plus de pertinence avec l'été et le virus : fenêtres ouvertes, activités d'extérieur, plus de travail à domicile. Il est donc d'autant plus important de lutter contre le bruit routier inutile et, nous le rappelons, qui tue comme le coronavirus et la pollution.*

*Notre question :*

*Comment le CA a-t-il répondu à notre motion, acceptée à l'unanimité moins une abstention ?*

*Pour chacune des propositions faites, nous aimerions savoir quelles actions il a effectuées ou planifiées et les délais de mise en place.*

*Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.*

La réponse, qui a été préparée de manière concertée avec le dicastère de Mme Hiltbold pour ce qui est du volet de la police municipale, est la suivante :

Chère Madame,

En préambule, nous vous prions d'excuser le retard avec lequel nous apportons réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020, rappelée ci-dessus portant sur la MO 030-2019 et traitant de la réduction du bruit routier à Carouge pour laquelle nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants concertés entre le SURB et la Police Municipale.

Faisant partie du cœur d'agglomération, notre Commune et ses citoyens sont fortement impactés par le bruit routier. Depuis toujours, la question de ces nuisances sonores préoccupe la Commune, qui s'emploie à les diminuer notamment en mettant en place diverses actions telles que :

- réduction du gabarit routier à la rue de la Débridée et à la rue de Veyrier,
- instauration d'une zone 20km/h sur la rue Jacques-Dalphin,
- instauration d'une zone 30km/h dans le périmètre de la rue Louis-de-Montfalcon,
- instauration de nouveau schéma de circulation dans le quartier des « Noirettes »,
- pose de revêtement phonoabsorbant sur certaines voiries.

En 2016, la Commune en association avec le Canton et avec le soutien de la Confédération a lancé le projet « analyse 3D du bruit ». Les relevés permettent de modéliser le bruit en 3D des rues, et ainsi mesurer l'impact des nuisances sonores sur les étages supérieurs des bâtiments bordant nos voiries.

Aujourd'hui, 600 senseurs répartis sur 16 voiries ont été installés. Les premiers résultats montrent des pics de bruit assez élevés, notamment la nuit au passage des motos.

*[Mme Molinari précise que la réponse contient une carte montrant les rues qui ont été retenues pour ce projet qui s'est conclu en 2019. Elle pourra la mettre à disposition de l'ensemble des membres du Conseil municipal.]*

De plus, dans le développement de tous ces projets d'aménagement du domaine public, le service de l'urbanisme porte une attention toute particulière à ces problématiques sonores.

- **A fixer un objectif de réduction du bruit du trafic motorisé de 80%,**

Dans le cadre de la dernière mise à jour (janvier 2021) du plan directeur cantonal (PDCn), ainsi que sur la version de 2009 du plan directeur communal (PDCoM), aucun objectif quantitatif spécifique n'est fixé ni par le Canton, ni par la Commune au sujet de la réduction du bruit routier. La seule mesure qui est maintenue dans les deux plans directeurs est la poursuite des projets d'assainissement du bruit routier (PAB) dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection du bruit routier (OPB).

Toutefois, la mise en place de mesures de limitation du bruit est effectivement une priorité de la Commune et il est à ce titre souhaité que des objectifs spécifiques puissent être inscrits dans le prochain PDCoM dont le Conseil municipal va s'occuper ces deux prochaines années. Une limitation du trafic de transit et/ou une généralisation des zones 30 peuvent avoir des impacts notables sur les émissions de bruit. D'autres mesures telles que par exemple, la limitation des émissions sonores et polluantes des véhicules à moteur (voitures + motos) est du ressort des autorités cantonales, voire même de la Confédération.

Lors de tout nouvel aménagement ou lors d'entretiens du domaine public, la ville de Carouge est très attentive au problème de ces nuisances et tient compte de la nécessité de les diminuer comme par exemple dans le cadre des aménagements de la route de Veyrier ou de la Fontenette.

Aujourd'hui la législation en place, nous permet d'intervenir sur le bruit de roulement (phono) et non sur le bruit produit par les véhicules à moteur (échappement, moteur, ...)

- **Mener des campagnes régulières de contrôle des véhicules bruyants, ainsi qu'en verbalisant les comportements routiers qui engendrent des nuisances pour la population,**

La Police municipale intervient ponctuellement pour des problématiques en lien avec le bruit routier, que ce soit à l'occasion de contrôles routiers planifiés, en cas de réquisitions (appels/doléances) de la population ou sur simple initiative en cas de constats d'infraction(s).

L'article 9 du règlement sur les agents de la police municipale (RAPM) F 1 07.01 prévoit que les agents de la police municipale (ci-après APM) sont habilités à traiter les délits et contraventions à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR).

La Police municipale a donc toute la latitude pour sanctionner et dénoncer aux autorités compétentes les comportements inadéquats qui génèrent du bruit routier, tels que :

- Faire chauffer ou tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt.
- Causer du bruit pouvant être évité en faisant tourner à vide le moteur à un régime élevé ou en circulant à un régime élevé en petite vitesse.
- Causer du bruit pouvant être évité en accélérant trop rapidement, notamment au démarrage.
- Cyclomoteur avec un pot d'échappement bruyant, défectueux ou absent.
- Véhicule automobile équipé d'un système d'échappement défectueux ou bruyant ou non conforme ou non réceptionné.

Il sied de préciser qu'à partir du moment où l'ouverture d'un pot d'échappement a été modifiée, que celui-ci n'est pas homologué ou que son état de défectuosité génère un bruit excessif, le détenteur du véhicule se voit déclarer en contravention et délivrer une fiche technique pour la remise en état de son véhicule. Un délai de 6 jours au maximum lui est accordé pour présenter son véhicule dans un poste de police. En cas de non-présentation dans le délai fixé, l'autorité d'immatriculation est informée que le véhicule en question doit passer un contrôle technique subséquent.

La Police municipale n'est toutefois pas équipée de moyens techniques de type sonomètre permettant d'effectuer des mesures et d'apporter formellement la preuve de l'infraction en cas de bruit excessif émis par un véhicule, plus particulièrement lorsqu'il y a présomption de modification. Ces moyens sont de l'apanage des spécialistes de la Police routière et du service technique de l'Office cantonal des véhicules (ci-après OCV). En cas de nécessité, la Police municipale peut requérir l'appui de la Police routière ou se rendre à la halle technique de l'OCV pour solliciter le contrôle d'un véhicule.

La Police municipale collabore également avec la Police routière dans le cadre d'actions ponctuelles visant à lutter contre le bruit routier et les modifications illicites de véhicules automobiles. Dans ce contexte, il s'agit d'intervenir conjointement auprès des auteurs d'infractions, de mettre un terme aux nuisances et de prendre à leur encontre les mesures et sanctions prévues par la loi fédérale sur la circulation routière et ses ordonnances.

D'un point de vue plus préventif, le Canton de Genève, par l'intermédiaire du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), rattaché à l'Office cantonal de l'environnement (OCEV), en collaboration avec la section genevoise du TCS, a testé en situation réelle un radar acoustique en Ville de Genève, au mois de juin 2020, durant deux semaines. Ce type de radar préventif vise à repérer les excès en analysant le bruit des usagers de la route et à sensibiliser ces derniers quant à leur comportement et à leur conduite. La Police municipale a d'ores et déjà pris contact avec le TCS pour obtenir des informations au sujet de ce qui précède et faire part de son intérêt. En l'état, elle reste dans l'attente de connaître les résultats qui seront mis en lumière, ainsi que l'impact que cela aura eu sur le bruit routier durant la période de test.

- **Aménagement des mesures de modération du trafic de manière que les fortes accélérations deviennent impossibles,**

Malheureusement, il n'est pas toujours possible de généraliser ce type d'aménagement « modérateur » au niveau du réseau communal, puisqu'il dépend de la hiérarchie du réseau, des véhicules (bus, camions, voitures, motos, scooters, cycles) circulant et doit également tenir compte des axes utilisés par les services d'intervention d'urgence.

De plus, ces derniers, s'ils permettent de diminuer la vitesse, n'atténuent pas pour autant le bruit sonore des véhicules.

Il est donc impératif de mettre en place d'autres mesures innovantes, telles que la réduction des gabarits routiers, la révision de schéma de circulation et d'inclure des éléments de modération à chaque fois qu'il est possible. La possibilité de mettre en place ce type de mesure est systématiquement analysée lors de tout nouvel aménagement. *[Mme Molinari ajoute que ces questions pourront être traitées également dans le cadre du plan directeur communal.]*

- **Faire passer les feux en mode orange la nuit, remplacer les feux par des carrefours à priorité de droite, lorsque ceci s'avère judicieux,**

Le service de l'urbanisme s'est déjà penché sur une telle mesure qui permet, dans certains cas, de supprimer le bruit des moteurs à l'arrêt.

Toutefois une telle réorganisation ne dépend pas de Carouge. Elle doit être concertée avec les services de l'Etat et doit être inscrite dans une politique plus globale sur tout le canton afin d'en accroître ces effets. Idéalement l'étude détaillée d'une mesure telle que celle-ci pourra être analysée dans le cadre du PDCOM.

- **Généraliser les zones 30.**

A ce jour, environ un 30% du territoire carougeois est déjà en zone 30, si on en inclut la zone 20 de la rue Jacques-Dalphin et le « T » de la zone piétonne sur la place du Marché et la rue Saint-Joseph. En outre, en collaboration avec les communes voisines limitrophes, et notamment Genève, une réflexion sur l'extension des zones 30 est en cours.

Espérant avoir répondu à votre attente et demeurant à disposition pour tout complément, nous vous prions d'agréer, chère Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

### Questions écrites

#### M. Baertschi : Places de stationnement avenue Cardinal-Mermillod

Des panneaux ont été posés récemment, indiquant que les 22 places de stationnement situées sur le côté pair de l'avenue Cardinal-Mermillod, dans le tronçon compris entre la rue de la Filature et le passage pour piétons côté place de l'Octroi, seraient réservées désormais aux usagers du centre de vaccination COVID-19 situé vis-à-vis. Selon les informations reçues ces réservations qui courront du 25 février 2021 au 31 janvier 2022, soit pendant toute une année, résulteraient d'une décision prise d'autorité et pour des motifs sanitaires au niveau du Conseil d'Etat.

Cette décision prise sans consultation appelle de ma part les questions suivantes :

1. ACCESSIBILITE : Quelle va être l'accessibilité réservée aux commerces et habitants riverains qui bénéficieraient à ce jour de deux places de déchargement-livraison et d'une dizaine de places avec horodateurs ? Cette réservation exclusive va priver en particulier les commerces riverains, dont une blanchisserie, une sandwicherie, une épicerie et des commerces artisanaux d'une accessibilité nécessaire. Ceci à l'heure où la Commune, à travers un PUS, ambitionne précisément de préserver ce type d'activités, déjà fortement fragilisées par les mesures actuelles de confinement.

2. ETENDUE ET DUREE DE LA MESURE : Alors que la Ville de Carouge dispose, à une enjambée, d'un parking public souterrain à la place de l'Octroi et que des arrêts de tram et de bus sont à proximité, on peine à comprendre comment une telle mesure nécessiterait la réquisition de 22 places en permanence à usage sanitaire. Ceci sept jours sur sept et durant 24 heures, pendant toute la durée d'une année. Le Conseil administratif peut-il prendre langue avec l'autorité cantonale pour recadrer ce dispositif ? A l'évidence une réservation pour quatre ou cinq places à usage d'handicapés resterait proportionnée en regard des objectifs recherchés.

#### Mme Decnaeck : Un stand de fruits et légumes gratuits au marché de Carouge.

La commune pourrait-elle envisager l'installation d'un stand au marché de Carouge, le samedi matin, pour aider les plus démunis ?

Ce stand servirait à récolter des fruits et des légumes offerts par certains producteurs généreux ou glanés à la fin du marché.

Ce stand pourrait être géré par des bénévoles, des étudiants ou des élus volontaires.

Ces personnes assureraient la récolte, l'installation et la distribution des produits aux habitants qui n'ont pas les moyens de s'acheter des produits frais au marché.

Il faudrait penser à aménager un créneau horaire de distribution à la fin du marché afin de ne pas prêter les autres marchands.

La démarche est simple : récupérer directement et redistribuer directement.

Les bénéficiaires ne seront pas tenus de présenter un justificatif de leur pauvreté car cette action de solidarité spontanée devrait s'opérer dans un climat de confiance.

## Questions orales

### M. Etienne : Crise sanitaire et aînés

M. Etienne rappelle qu'au début de la crise sanitaire, le Conseil administratif, par le biais du service des affaires sociales, avait envoyé un courrier à toutes les personnes âgées de 65 et plus, qui étaient peut-être isolées et désemparées par la situation. Par ailleurs, un appel à bénévoles avait notamment été lancé pour faire les courses des aînés. Le temps a passé mais les conditions sanitaires perdurent. M. Etienne souhaite savoir ce que le Conseil administratif et le service des affaires sociales ont mis en place depuis lors pour continuer à prendre soin des aînés carougeois. Si certains peuvent compter sur la solidarité de leurs voisins, il se peut que d'autres n'aient pas d'aide. M. Etienne voulait donc interpeller le Conseil administratif sur cette question, pour ne pas laisser des aînés dans la détresse.

Mme Hiltbold indique qu'au début de la deuxième vague, le service des affaires sociales s'est questionné sur la réouverture de la ligne de solidarité de la commune. Il a finalement été décidé de ne pas faire de communication à toute la population, mais les collaboratrices et collaborateurs ont rappelé les personnes avec lesquelles le service était régulièrement en contact. De plus, la ligne était ouverte deux jours par semaine, mais il s'est avéré que les demandes n'étaient pas nombreuses, vraisemblablement parce que la situation était différente de celle qui a prévalu durant la première vague, quand tout était ferme et personne ne sortait de chez soi. Aujourd'hui, les personnes qui sont identifiées comme ayant besoin de soutien sont suivies par les assistantes sociales de la commune. Pour celles qui ne sont pas encore suivies mais qui prendraient contact avec le service des affaires sociales, il est évident que ce dernier ferait en sorte de les aider.

### M. Etienne : Personnes sans-abri et Carouge

M. Etienne revient sur la motion que le parti socialiste avait déposée en juin et que le Conseil municipal avait décidé de transmettre au Conseil administratif. La motion invitait ce dernier à intervenir auprès de l'ACG pour que les mesures préventives nécessaires soient prises en vue de l'hiver, quand les personnes sans abri sont confrontées à des conditions particulièrement difficiles. Elle demandait également que l'ACG intervienne auprès du Conseil d'Etat. Depuis lors, le Conseil municipal a été informé du fait que l'ACG avait voté un montant de CHF 1 million. M. Etienne a lu, dans un article de *La Tribune de Genève*, que, cet hiver, des travailleurs sociaux intervenaient dans la rue, auprès de personnes qui vivaient sous tente. Il souhaite savoir ce qu'il en est à Carouge et si le Conseil administratif a connaissance de personnes sur le territoire carougeois qui n'ont pas de toit pour dormir.

Mme Hiltbold peut donner des nouvelles très fraîches puisque l'ACG s'est réunie hier soir et a voté un projet de loi qui fixe les compétences en matière d'accueil des sans-abris. Pour rappel, la ville de Genève, qui était la seule à avoir un dispositif d'accueil jusqu'à présent, avait demandé aux autres communes de participer. Le canton avait proposé un projet de loi qui inscrivait noir sur blanc la participation de ces dernières et qui n'avait pas été très bien reçu, pour un certain nombre de raisons. Mais en contrepartie, il était question de CHF 1 million à répartir entre les communes, principe qu'elles avaient accepté à condition que le canton mette également CHF 1 million, ce qui permettait de maintenir, pour cet hiver encore, le dispositif qui est en place en ville de Genève. La ville de Carouge n'a pas mis en place de dispositif cet hiver. Il n'a pas été constaté qu'il y avait plus de personnes qui dormaient dans la rue que l'année passée. Il y en a quelques-unes, qui sont dirigées le cas échéant vers des structures. Ce que l'ACG a voté hier, c'est le fait que les communes prendront en charge cette politique – ce point était assez débattu puisque certains considèrent qu'il s'agit d'une politique cantonale. L'on peut donc s'attendre à une augmentation des budgets des communes dès l'année prochaine, même s'il reste des incertitudes sur l'ampleur de cette augmentation puisque les communes doivent encore discuter du montant, qui se situera entre CHF 1 et 13 millions. Le canton, pour sa part, s'occupera des questions sanitaires. Ce projet de loi sera proposé au Grand Conseil, où un autre projet avait été déposé, qui allait un peu plus loin et qui forçait les communes à consacrer 4,5‰ de leurs revenus à la politique du logement d'urgence. Mme Hiltbold signale pour terminer que



de nombreuses communes, parmi lesquelles les communes urbaines et notamment Carouge, ont demandé de faire jouer la solidarité et la péréquation, pour que les communes riches, où personnes ne dort dans la rue, participent, dès lors qu'elles en ont plus de moyens que d'autres communes.

#### M. Voignier : Drapeaux

M. Voignier rappelle qu'il avait déposé, il y a déjà un an et demi, une motion concernant les drapeaux sur les tours de Carouge. Personnellement, il a obtenu des réponses de M. Nils Rademacher, mais cela ne lui convient pas. Quand le Conseil municipal vote une motion, celle-ci doit être traitée. M. Voignier ne peut pas se contenter, au bout d'une année et demie, de réponses laconiques comme « On n'a pas le temps », par exemple. Il ne nie pas qu'un travail a été effectué par les services communaux, mais il souhaite que la conseillère administrative déléguée réponde enfin à cette motion, même s'il n'exigera pas une réponse aussi longue que certaines peuvent l'être. Mettre trois drapeaux sur les tours de Carouge doit pouvoir être réalisable, quitte à présenter une délibération au Conseil municipal si le montant est important. M. Voignier souhaite vraiment que cette motion soit prise au sérieux. Il a l'impression que c'est parce qu'elle a été déposée par le PLR que l'on préfère botter en touche. Il doit avouer que cela devient désagréable.

Mme Molinari tient à rassurer M. Voignier : il n'est aucunement question de botter en touche. Ce n'est que depuis juin dernier qu'elle siège au Conseil administratif et qu'elle peut faire le suivi des dossiers, qui sont, elle doit l'avouer, nombreux. L'étude de faisabilité que la motion demandait a été réalisée. M. Voignier avait été informé du fait que la commune avait de grandes difficultés à obtenir des spécifications techniques et financières, soit parce que les entreprises étaient fermées, soit parce qu'elles étaient moins disponibles que par le passé. Mais comme toutes les motions sont prises au sérieux, indépendamment du parti dont elles proviennent, Mme Molinari a le plaisir de pouvoir annoncer ce soir que la commune a enfin reçu l'étude de faisabilité, qui est en cours d'examen au service de la voirie. Mme Molinari est certaine que des réponses techniques et budgétaires pourront être apportées très bientôt à M. Voignier. A noter qu'il ne s'agit pas de simplement changer trois drapeaux. Ces drapeaux ont une portance extrêmement importante, avec des prises aux vents qui nécessitent des poteaux extrêmement puissants. Mme Molinari garantit à M. Voignier qu'elle lui apportera une réponse circonstanciée le moment venu mais, en résumé, la question était de voir dans quelle mesure les mâts actuels pouvaient ou non être réutilisés, ce qui engendrait bien entendu des coûts différents. Il s'agissait aussi d'analyser la façon d'ancrer les mâts de la manière la plus résistante possible, pour éviter les risques d'érosion. Le Conseil administratif est bien conscient qu'il s'agit de symboles importants et Mme Molinari est très sensible à cette question. Aujourd'hui, la commune dispose enfin d'un cadre clair sur ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas l'être. Une analyse plus détaillée est en cours au sein des services et Mme Molinari ne manquera pas de revenir avec une proposition de délibération pour couvrir les coûts qui, d'après les premières analyses, ne sont pas des moindres. Elle termine son intervention en invitant M. Voignier à être confiant : aucune motion ne fait l'objet d'un traitement privilégié.

#### Mme Uldry : Marché

Mme Uldry a été interpellée par plusieurs maraîchers qui souhaitaient savoir si le marché du jeudi aura bien lieu, comme chaque année.

Mme Lammar relève que, jusqu'à maintenant, le marché du jeudi commençait le premier jeudi du mois de mars. Le Conseil administratif attendait les dernières directives du Conseil fédéral, qui ont été annoncées hier. Les services doivent maintenant analyser la question de savoir si le marché du jeudi pourra rouvrir tout prochainement ou s'il serait plus judicieux d'attendre encore un peu, en fonction de la situation sanitaire. Le Conseil administratif discutera de ce point vraisemblablement lors de sa séance de mercredi prochain. Cela étant, il a déjà été communiqué aux marchands du jeudi que le marché n'ouvrirait pas le 4 mars. Si la décision d'ouvrir le marché est prise, les marchands seront avertis suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent s'organiser.

### M. Fraomene : Parkings

M. Fraomene demande si la commune envisage de reprendre en main la gestion de la publicité que l'on trouve dans les parkings carougeois. On y voit des publicités vieilles de cinq ou dix ans. En cette période particulière, la commune pourrait même envisager des tarifs réduits pour ses commerçants et artisans, ainsi que pour ses associations, afin d'avoir des affiches actuelles et relancer le tissu économique carougeois.

Mme Lammar remercie M. Fraomene pour cette excellente proposition. Les publicités dans les parkings sont en effet relativement anciennes. Il serait de bon aloi de les réactualiser et de mettre éventuellement en places des tarifs avantageux pour les commerçants carougeois.

### M. Fraomene : Parkings

M. Fraomene aborde le fonctionnement des panneaux qui affichent le nombre de places disponibles dans les parkings. Le soir, ces panneaux affichent plus de 200 places libres. A tout hasard, M. Fraomene s'est rendu dans un parking et il a pu constater que ce dernier était plein. Il souhaite savoir si le Conseil administratif a été informé du fait que ces panneaux étaient défectueux. Par ailleurs, il a été interpellé par certains habitants qui, depuis plusieurs mois, voire années, demandent à la fondation des parkings de pouvoir obtenir des abonnements. Or, la fondation des parkings leur répond qu'il n'y a aucune place disponible, alors même qu'elle a dit plusieurs fois à la commune que des places étaient disponibles. En réalité, il y a un vrai besoin de places de parking à Carouge. M. Fraomene demande au Conseil administratif de s'enquérir du nombre de nouveaux abonnements qui ont été délivrés l'année dernière ou les deux dernières années.

Mme Molinari a appris tout récemment que les données affichées sur les panneaux ne seraient pas correctes. La fondation des parkings sera évidemment contactée pour vérifier si les panneaux sont défectueux. La question du nombre d'abonnements qui ont pu être attribués ces deux dernières années lui sera également posée.

### M. Fraomene : Bon carougeois

M. Fraomene a été interpellé par certains commerçants à propos de la communication concernant l'inscription sur la plateforme. Il semblerait qu'ils soient nombreux à n'avoir reçu aucune communication. Par ailleurs, pourquoi la commune ne met-elle pas en avant ces bons sur les affichages où l'on voit partout des affiches pour Carouge Zéro Déchets ?

Mme Molinari est étonnée d'entendre que certains commerçants n'auraient pas reçu la communication. À sa connaissance – mais il peut toujours se produire des erreurs –, des listes exhaustives ont été utilisées par le service en charge de contacter tous les commerçants. Le service s'est basé sur les listes des entreprises qui sont soumises à la taxe professionnelle. Des vérifications ont même été faites pour voir si des entreprises s'étaient installées dans la commune durant le dernier mois et demi et, de ce fait, n'étaient pas encore intégrées aux listes. Elle propose que M. Fraomene lui fasse parvenir les noms des commerçants qui n'ont pas été contactés – ce qu'elle regrette, ben évidemment – afin que le service puisse comprendre pourquoi ils ne l'ont pas été. Mme Molinari précise que les inscriptions ne sont pas closes : l'on peut continuer à s'inscrire à tout moment. Et, comme elle l'a dit en début de séance, c'est seulement à partir d'aujourd'hui que les bons sont disponibles à la vente. Pour ce qui est de l'affichage, il y a eu un peu de retard mais des affiches sont effectivement prévues.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie MM. Laurent Dentand, Jérémy Bonfantini et Manuel Schüle, ainsi que l'ensemble de l'administration pour l'organisation de cette séance qui n'a pas été une mince affaire. Il tient également à remercier son vice-président, M. Dominique Babuzzi, pour l'aide qu'il lui a apportée, et M. Etienne, son secrétaire à distance, pour la lecture des textes et

l'appui qu'il lui a donné. Il remercie également les participants et les participantes pour la tenue de la séance : chacun et chacune a bien géré son micro et son temps de parole.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50.